



Communiqué de presse, 19 juillet 2012

## Réforme de la taxation des heures supplémentaires : les dirigeants de PME se disent inquiets

*En écho aux mesures appelées à favoriser la création d'emploi, le **Groupement Novalto a interrogé les chefs d'entreprises adhérents de son réseau pour connaître leur ressenti sur ces changements et les conséquences que cela engendrerait au sein de leur entreprise.***

### Une étude qui révèle l'inquiétude des dirigeants de PME

**Les patrons de PME « s'inquiètent des nouvelles mesures gouvernementales qui vont impacter leurs salariés ».** En effet, comment relancer la compétitivité si les toutes premières réformes devaient grever le pouvoir d'achat de leurs salariés ?

C'est ce qu'il ressort du **sondage réalisé** il y a quelques jours par le Groupement Novalto **auprès de ses 5000 chefs d'entreprises adhérents.**

Si quelques **5 % trouvent « cette réforme adaptée et positive »**, évoquant le partage du temps et l'effort collectif, ils sont **69 % à trouver « la mesure surprenante voire inefficace »**, celle-ci étant pressentie comme ayant une incidence directe sur les bulletins de paie de leurs salariés

### Une mesure mal comprise ?

En parallèle, **26% des dirigeants de PME ne se sentent pas concernés** puisque selon eux, « leurs effectifs se situant en dessous des 20 salariés, il n'existe pas d'incidence ». Et pourtant, si le texte du projet de loi indique effectivement ne pas toucher aux 1,5 % d'exonération de charges patronales admises dans les entreprises de moins de 20 salariés, **leurs collaborateurs** seront soumis aux mêmes règles que ceux des entreprises de plus de 20 salariés et **se verront prélever les charges sociales afférentes aux heures supplémentaires réalisées, soit un coût annuel moyen estimé d'environ 600€.** (Sur un salaire d'environ 1700 € brut, la perte nette mensuelle concernant les charges salariales sera d'environ 51 €).

Ils sont **quelques uns à souhaiter compenser cette perte de salaire pour maintenir le pouvoir d'achat de leurs collaborateurs** même si cela vient alourdir encore le coût du travail. En effet, pour une PME de 20 salariés, en repartant de l'exemple ci-dessus, **le chef d'entreprise devra verser environ 90 € de plus par mois et par salarié (51€ x 1,85).** Une analyse rapide laisse penser que **si le dirigeant opte pour la compensation, il disposera de moins de fonds pour embaucher ou investir**, et au final l'entreprise reversera moins d'impôts sur les bénéfices.

A la question, cette réforme aura une incidence directe sur les embauches, **ils sont 64 % à « préférer limiter la production avant d'envisager des recrutements, le contexte économique global étant trop incertain et le coût du travail trop lourd ».** Les dirigeants

[Tapez un texte]

de PME réfutent l'objectif de création d'emplois sur la base du partage du temps de travail alors même que les 35 h sont encore bien présentes dans les esprits.

**90 % des TPE-PME ont recours aux heures supplémentaires pour faire face aux pics de production**, une solution qui reste plus flexible que l'embauche dans des structures à taille réduite.

En résumé, **69 % des dirigeants jugent « cette nouvelle donne improductive, puisqu'elle aura pour conséquence soit de diminuer les salaires, donc la motivation des collaborateurs, engendrant ainsi une baisse prévisible de productivité »**, soit une augmentation des coûts et une baisse des résultats de l'entreprise.

Cette mesure est donc ressentie par les dirigeants de PME comme un nouveau coup porté à leur compétitivité, en l'absence d'autres mesures concrètes d'aides aux PME.

## A propos du Groupement Novalto

Depuis 11 ans, le Groupement Novalto développe des solutions afin de valoriser et aider les TPE-PME françaises à être plus performantes :

### ► Le service historique Novalto Motivation pour développer la performance sociale

Un grand comité d'entreprise mutualisé, réservé exclusivement aux PME, qui permet d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés dans 80% des domaines de dépenses sans impacter la fiche de paie ni les charges sociales de l'entreprise. Une solution efficace pour réduire l'écart avec les grandes entreprises en matière d'avantages pour les salariés.

**Novalto Motivation**, pour soutenir la motivation de leurs collaborateurs et rendre la PME plus attractive que les grandes entreprises.

### ► Le Club pour développer la performance relationnelle

Parce que les dirigeants de PME ont besoin d'échanger et de se former, développer de nouvelles opportunités business, le Groupement Novalto a créé un Club porté par ses adhérents, ciment de la mutualisation. Environ 70 évènements annuels sont organisés sur toute la France.

**Novalto Club**, un réseau composé uniquement des dirigeants de ces PME pour échanger, partager, construire ensemble et se développer.

### ► Le Groupement Novalto Achats pour développer la performance économique

Pour optimiser leurs dépenses et contribuer à leur bonne santé financière des TPE-PME, le Groupement Novalto a créé un service pour les faire bénéficier d'offres tarifaires sur l'ensemble de leurs achats « hors métiers » (matériel de bureau, téléphonie, assurances, intérim).

**Novalto Achats**, un groupement d'achats pour réduire les coûts de leurs frais généraux et achats hors production (ou achats périphériques)

## Chiffres clés :

S.A. à directoire et conseil de surveillance créée le 23 janvier 2001

Capital social : 593 720 euros

Levées de fonds > 2,7 millions d'euros

CA 2010 : 13M€ hors flux commerciaux

110 salariés répartis en 8 directions régionales

Siège social à Montmélian (73) près de Chambéry

5000 PME adhérentes

## Contacts presse :

NOVALTO  
Noelle Labeille  
04 79 84 43 43  
n.labeille@novalto.fr

TBWA\CORPORATE  
Emilie Sotton  
04 72 59 17 13  
emilie.sotton@tbwa-corporate-lyon.com

[www.novalto.fr](http://www.novalto.fr)